

# EXTRAIT

DEPARTEMENT  
DE  
SEINE & MARNE

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE NEMOURS

\*\*\*\*\*

SÉANCE DU 16 AVRIL 2026

N° 26/24/2

Code nomenclature 531

**CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
(CCAS) – CONSEIL  
D'ADMINISTRATION –  
ELECTION DES  
REPRESENTANTS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil 33  
Membres en exercice 33  
Présents 30  
Votants 33

DATE DE CONVOCATION  
Le 10 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-huit heures trente.

Le Conseil Municipal de Nemours, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la direction du Maire, Madame Valérie LACROUTE.

### Présents

Valérie LACROUTE, Florence MARCANDELLA, Bernard COZIC, Nathalie PETITDIDIER, Steve ARNOULD, Charlotte VAILLOT, Gilles KINDERF, Odile BOURDIN, Patrick GOURET, Sylvie RADZIMSKI, Abderraouf BRAIK, Christian LAJARRIGES, Natacha SERGENT, Christophe GUIMBARD, Paule QUINTON, Louis-Ferdinand LEMELLE, Iris MARCANDELLA-RAVANNE, Gilbert PAVIE, Grégory VILLENEUVE, Sol-Angel BOENTE, Symphorien GNAHORE, France REBELO, Bernard LAVENANT, Volkan ALGUL, Dominique DUPRE, Sylvie DURIEU, Cyriaque TARDY, Muriel LOUIS, Emmanuelle GIVERS, Ségolène IDOUAOUK

### Excusés

Sophie DELAROCHE, Daniel HELFRICH, Elodie TARIKET

### Pouvoir

Sophie DELAROCHE à Sylvie RADZIMSKI  
Daniel HELFRICH à Valérie LACROUTE  
Elodie TARIKET à Odile BOURDIN

Mme Paule QUINTON remplit les fonctions de secrétaire de séance.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) – CONSEIL  
D'ADMINISTRATION – ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du Maire,

**VU :**

- Les articles L123.6 et R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles,  
- La délibération du Conseil Municipal du 16 avril 2026 fixant à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS dont 5 membres élus par le Conseil municipal en son sein,

Après avoir enregistré les candidatures des listes présentées par les différentes composantes du Conseil Municipal nouvellement élu,

PROCEDE

A l'élection par vote à bulletins secrets, au scrutin de liste, à la représentation au plus fort reste, des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Accusé de réception en préfecture  
077-217703339-20260416-D-2026-24-2-DE  
Date de réception préfecture : 27/04/2026

Liste des candidats	Liste 1 : Bernard COZIC Elodie TARIKET Daniel HELFRICH Iris MARCANDELLA Bernard LAVENANT  Liste 2 : Volkan ALGUL Sylvie DURIEU Dominique DUPRE Muriel LOUIS Cyriaque TARDY
Nombre de votants :	33
Nombre de bulletins :	33
Bulletins blancs :	/
Bulletins nuls :	/
Suffrages exprimés :	33
Quotient électoral :	6,60

Ont obtenu :

Liste	Nombre de voix
Liste 1	27
Liste 2	6

Après avoir procédé à un vote à bulletin secret, au scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel, et attribué les postes à la représentation proportionnelle au plus fort reste, ont obtenu :

Liste	Nombre de sièges
Liste 1	4
Liste 2	1

Sont élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS :

Bernard COZIC  
Elodie TARIKET  
Daniel HELFRICH  
Iris MARCANDELLA  
Volkan ALGUL

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme

Nemours, le 21 avril 2026

Le Maire,  
  
Marie LACROUTE  
(Seine-et-Marne)

*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou d'un recours gracieux auprès du Maire de NEMOURS, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Date de transmission au représentant de l'Etat : 27 avril 2026

Date d'affichage

Accusé de réception en préfecture  
077-217703339-20260416-D-2026-24-2-DE  
Date de réception préfecture : 27/04/2026